



Déclaration FO au CCE extraordinaire du lundi 07 octobre 2019

Monsieur le Directeur Général, vous entendez nous consulter aujourd'hui - et sans information préalable - sur un projet de convention tripartite qui nous a été transmis jeudi dernier en fin de journée ; consultation qui intervient dans un contexte pour le moins particulier.

En effet, le mois dernier, la DG s'est offerte à bon compte un accord de précarisation de l'emploi dans Pôle emploi entraînant une modification substantielle de notre CCN, laquelle est devenue explicitement pour la DG le « Totem à abattre ».

Farouchement opposé à toute remise en cause des droits des salariés actuels et à venir de Pôle emploi, **FO** n'a pas signé cet accord écartant dorénavant tout CDD de remplacement de l'assiette de calcul du taux de précarité à Pôle emploi.

FO dénonce d'ores et déjà les futurs effets néfastes de cet accord, en déplorant que cela se soit produit sous couvert d'intégrer des effectifs supplémentaires précaires, alors qu'il n'existe aucun lien formel et juridique entre les termes de l'accord et le recrutement des 1 000 CDD.

1 000 CDD qui seront embauchés pour remplacer les collègues appelés à remplir une mission spécifique sur les offres d'emploi non pourvues à 30 jours et dont le contingent sera financé par le budget de Pôle emploi. Tout cela afin de lutter « pour la précarité » pour reprendre les propres termes de la ministre de tutelle lors de son allocution de la mi-juin. Il y a des lapsus révélateurs qui en disent décidément long sur l'orientation antisociale manifeste de ce gouvernement.

Précision utile : à **Force Ouvrière**, nous n'oublions pas que le gouvernement avait annoncé dans un premier temps un renfort de 1 000 agents... qui sont devenus assez vite, mais avec beaucoup moins d'effets de manche, 1 000 renforts sur 3 ans... puis 1 000 CDD. Or, nous le réaffirmons ici, au regard du "turn over" du personnel dans PE, rien ne s'oppose à l'embauche de ces 1 000 futurs collègues en CDI, d'autant qu'environ 600 postes ont été supprimés depuis début 2018 !

Outre ce tour de passe-passe, l'actualité pour Pôle emploi, c'est bien évidemment la destruction du Régime d'Assurance Chômage et la mise en place des nouvelles dispositions d'indemnisation des demandeurs d'emploi, sur la base d'un décret gouvernemental foulant au pied le paritarisme et le principe même de loyauté de la négociation collective.

Des dispositions qui sont autant de remises en cause des droits des salariés privés d'emploi à percevoir un salaire différé, pour lequel ils ont valablement cotisé et dans des conditions qui leur étaient plus favorables que celles qui leur seront dorénavant faites en termes de droits versés.

La mise en œuvre de ces dispositions conditionne pour une bonne part le contenu de cette convention tripartite, qui sera signée faut-il le rappeler entre les deux donneurs d'ordre de Pôle emploi que sont chaque jour un peu plus l'Etat et chaque jour un peu moins l'Unédic, et Pôle emploi qui, comme aime à le rappeler la direction assez souvent n'est qu'un « opérateur chargé de la mise en œuvre des politiques publiques du gouvernement ».

Rarement une réforme de l'assurance chômage, dénoncée unanimement par l'ensemble des organisations syndicales de ce pays, aura été aussi antisociale.

Ainsi, cette convention qui de par son nom, pourrait donner le sentiment que trois acteurs égaux se sont mis d'accord, n'est en fait que la feuille de route d'un gouvernement, à son opérateur subordonné... et à un troisième larron qui aujourd'hui ne pèse... plus rien.

Ce qui ne nous surprend pas de la part d'un gouvernement qui entend appliquer aux futurs retraités français les mêmes mesures antisociales, avec la bienveillance, pour ne pas dire plus, de certaines organisations qui considèrent la retraite par points comme une avancée sociale, quand bien même et tout le démontre, il s'agit précisément de l'inverse.

Heureusement, la population et les salariés de ce pays sont de moins en moins dupes, les premières mobilisations notamment des professions libérales ou à la RATP le démontrent, sans parler des services des urgences massivement mobilisés depuis plusieurs semaines.

Dans ces conditions, **FO** ne saurait cautionner une feuille de route synonyme de catastrophe sociale programmée, non seulement pour les demandeurs d'emploi mais également pour tous les agents de Pôle emploi chargés d'accueillir, d'indemniser et d'accompagner vers le retour à l'emploi des usagers confrontés à une atteinte frontale et violente de leurs conditions mêmes d'existence.

FO avait du reste poussé à ce sujet un grand cri d'alarme durant les discussions sur l'Assurance Chômage, rendues obligatoires par le gouvernement lui-même pour mieux les faire avorter.

Force est de constater que nous avons hélas raison car d'ici fin mars 2021, pour reprendre les chiffres d'une étude de l'Unédic parue dans Le Parisien du 25 septembre dernier, près d'un demandeur d'emploi sur deux sera négativement impacté par ces nouvelles dispositions.

Ainsi, parmi les 2,6 millions d'allocataires qui auraient pu se voir ouvrir un droit avec l'ancien système, l'étude démontre que 9% d'entre eux seront désormais totalement privés de droits (c'est-à-dire en clair qu'ils seront désormais sans revenu !! ou avec un RSA de misère) et que 41% d'entre eux verront au choix leur allocation journalière réduite, leur ouverture de droit retardée ou la durée de leur indemnisation raccourcie.

Quant aux 850 000 nouveaux entrants dans le régime, ils auront par ailleurs une allocation mensuelle plus faible de 20% en moyenne, voire amputée de moitié pour certains.

Pour **FO**, non seulement cette réforme est pire que prévue mais si on prend la peine de comparer les potentiels 3,4 milliards d'€ d'économie auquel aspire le gouvernement d'ici fin 2021 avec les dizaines de milliards d'€ du CICE dilapidés au profit de patrons qui encaissent des bénéfices substantiels, les reversent aux actionnaires sous forme de dividendes gargantuesques, et licencient sans vergogne dans la foulée, on ne peut que constater que ce sont décidément toujours les mêmes qui trinquent, quand le gouvernement et ses amis du CAC 40 se gobergent complaisamment sur leur compte.

Comment dans ces conditions valider peu ou prou des dispositions qui entendent décliner à PE, le mot est bien choisi, le déclin des droits des demandeurs d'emploi de ce pays ?!

Qu'on ne compte pas sur **FO** pour ce faire, en appelant au passage tous les agents et cadres de Pôle emploi à se mobiliser massivement pour la sauvegarde de nos régimes de retraite actuels, mère de toutes les batailles s'il en est, mais également pour celle de notre CCN considérée comme souligné plus haut : le « totem à abattre » par la direction et ses alliés.

A cet égard, le contenu du projet qui nous a été remis jeudi soir ne fait que conforter nos craintes, nos alertes et nos revendications en faveur d'une accélération vertigineuse de la casse sociale dans ce pays.

Parce que plus précisément encore, que dit ce projet ?

- Page 3, on nous parle de "meilleur contrôle de la recherche d'emploi", synonyme de stigmatisation des chômeurs qui n'ont qu'à traverser la rue pour trouver du travail selon une formule bien connue.
- Page 3 et 4, il est question d'intensifier la dématérialisation des services de PE en prônant la mise en place d'un réseau social en ligne permettant la création de communautés de DE tout en indiquant, sans rire, vouloir lutter contre l'illectronisme.
- Page 8, on en remet une couche avec la logique du « tout compétence » en balançant aux oubliettes la logique de qualifications à laquelle nous sommes attachés, en citant au passage des dispositifs de l'AFPA dont on connaît la situation catastrophique par ailleurs, parfaitement illustrative de la volonté gouvernementale de mettre à bas les qualifications et les diplômes au profit de compétences volatiles à la seule main des employeurs.
- Page 13, on découvre en annexe un nouvel indicateur "Efficience" corrélant les résultats des indicateurs de performance et les effectifs futurs de Pôle emploi ; indicateur dont on est en droit de penser qu'il aura des impacts négatifs à terme pour le personnel.
- Surtout si nous faisons le lien avec ce qui figure page 10 et qui concerne la subvention de l'Etat dont on relève qu'il est d'ores et déjà prévu qu'elle baisse de près de 200 millions d'€ entre 2020 et 2022, sous réserve qui plus est pour reprendre la formule consacrée « de disponibilité des crédits votés en lois de finances ».

Pour **FO**, tel n'est cependant pas là l'urgence du jour.

Car même si nous nous tenons vent debout contre ce projet de convention, nul doute que la tripartite entrera en vigueur prochainement, le gouvernement et son opérateur s'asseyant sur ce qu'en pensent l'Unédic et les interlocuteurs sociaux, comme du reste sur nos avis en CCE.

Et on ira bien jusqu'à nous parler ensuite de dialogue social constructif pour enrober cette farce... puisque rien n'arrête nos tutelles en matière de cynisme.

A **FO**, l'heure est aujourd'hui à l'organisation de la résistance sociale afin que s'exprime la colère légitime des salariés et des retraités de ce pays.

Mais pour nous, il y a encore plus urgent.

L'urgence, source là aussi de colère et d'inquiétudes légitimes d'un certain nombre de nos concitoyens, c'est l'incendie de Lubrizol et ses conséquences sur la santé de nos collègues normands qui subissent les affres d'une intoxication sur laquelle les autorités sont loin d'avoir fait toute la lumière.

Force Ouvrière s'est empressée d'interroger la Direction Régionale de Normandie sur les mesures qu'elle comptait prendre pour préserver la santé des agents et cadres normands.

A ce jour, pas de réponse de sa part, à la hauteur de la catastrophe.

A lire la presse, il semblerait par ailleurs que certains départements des Hauts de France soient aussi concernés par les retombées nocives de cette explosion.

Aussi monsieur le Directeur Général souhaitons-nous savoir quelles mesures vous avez décidé de prendre au vu de la gravité de cette situation sanitaire pour nos collègues.

C'est très précisément sur ce sujet que nous souhaitons vous entendre à présent, bien moins que sur ce projet de convention tripartite dont les débats du CCE ne risquent pas d'infléchir la teneur ni même d'en changer la moindre virgule, vous l'avez bien compris, nous ne sommes pas dupes.